AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1840
FR0000079659-FS0911

31 octobre 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

COMPAGNIE DU CAMBODGE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 octobre 2025, la société anonyme Financière du Champ de Mars SA[1] (43 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 27 octobre 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société COMPAGNIE DU CAMBODGE et détenir individuellement 3 040 000 actions COMPAGNIE DU CAMBODGE représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ces franchissements de seuils résultent de l'acquisition hors marché de (i) 240 860 actions COMPAGNIE DU CAMBODGE auprès de Plantations des Terres Rouges SA[1] et (ii) 440 actions COMPAGNIE DU CAMBODGE auprès de Socarfi[1].

À cette occasion, M. Vincent Bolloré **n'a franchi aucun seuil** et détient, au 27 octobre 2025, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, 60 018 820 actions COMPAGNIE DU CAMBODGE représentant autant de droits de vote, soit 98,86% du capital et des droits de vote de cette société[2], réparties comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Plantations des Terres Rouges S.A.	34 555 540	56,92
Compagnie des Glénans	12 344 600	20,33
Bolloré SE	5 596 400	9,22
Socfrance	4 482 280	7,38
Financière du Champ de Mars S.A.	3 040 000	5,01
Total Vincent Bolloré	**60 018 820**	**98,86**

[1] Société contrôlée par M. Vincent Bolloré.
[2] Sur la base d'un capital composé de 60 708 890 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.